

DECISION N°2024-226
Composition du jury d'admission DR2 – 2024

Le Président-directeur général d'Inria,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de la recherche,

Vu le décret n° 86-576 du 14 mars 1986 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

Vu le décret du 11 août 2023 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique – Monsieur Bruno SPORTISSE,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique,

DECIDE

Article 1 : Le jury d'admission du concours externe pour le recrutement de directeurs de recherche de 2^{ème} classe est présidé par Isabelle Chrisment, représentant le Président-directeur général d'Inria.

Article 2 : Le jury d'admission est constitué par les membres de la commission d'évaluation dont les noms suivent :

ALLIEZ Pierre
BERGMANN Michel
BROTCORNE Luce
MITTON Nathalie

Article 3 : Le jury d'admission est complété par les personnalités scientifiques dont les noms suivent :

BARAKAT Chadi
CINQUEMANI Eugenio
CONGEDO Pietro
DOUMIC Marie

Fait à Rocquencourt, le 27 mai 2024
Le Président-directeur général d'Inria

Bruno Sportisse